

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
N°08-2024

Congé endométriose : le Sénat l'a rejeté, l'Accoupage l'a fait !

La CFDT Agri-Agro a signé ce mercredi 21 février 2024 un accord novateur dans le monde agricole

Faisant suite à une négociation menée avec le Syndicat National des Accouveurs le 30 janvier dernier, cet accord permet à la petite branche sectorielle de l'accoupage et de la sélection avicole, rattachée à la convention collective de la production agricole et des CUMA, **d'être la première en agriculture à mettre en place un congé mensuel d'une journée pour les femmes atteintes d'endométriose incapacitante.**

La CFDT Agri-Agro se réjouit qu'avec cet accord, la démocratie sociale montre sa capacité à avancer vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Les réflexions de la CFDT Agri-Agro sur la place des femmes en agriculture, leurs conditions de travail et d'emploi, feront l'objet d'un échange en présence de cinq femmes, salariées agricoles et cheffes d'exploitation, qui témoigneront de leur parcours professionnel agricole le 27 février 2024 à 12h sur l'espace Agora du Pôle Agri Recrute au SIA, pavillon 4, allée C.

La CFDT Agri-Agro appelle désormais de ses vœux toutes les branches agricoles : production agricole, CUMA, ETARF, Paysage, Forêt, à rejoindre l'Accoupage sur cette avancée historique lors de la négociation interbranches agricoles sur les conditions de travail lancée en octobre 2023 à la demande de la CFDT Agri-Agro. Prochaine étape : le 4 juin prochain.

Fait à Paris, le 21 février 2024

Contacts :

Benoît DELARCE, secrétaire national : 06.07.64.62.45
Presse : 06.89.04.25.27